

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et deux et le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Madame GONNET, Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/10/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Objet : CONVENTION D'UTILISATION D'UN SITE DE MANŒUVRE AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette convention a pour objet d'établir les modalités administratives et techniques relatives à l'accès et à l'utilisation par les sapeurs-pompiers de l'école primaire, la salle Montebelle, la salle Alain Pascal.

Cette convention permettra aux sapeurs-pompiers d'utiliser des locaux très divers pour leurs manœuvres, ce qui permet d'enrichir leur expérience. Le Maire précise que d'autres communes du département ont signé ce type de convention.

Après lecture de la convention Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte la-dite convention d'utilisation d'un site de manœuvre sur la commune de VALBELLE avec le SDIS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 octobre 2022,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS